

PROCÈS-VERBAL

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Ajournement de la séance du mercredi 18 mars 2020 au 1^{er} avril 2020 du conseil des commissaires, ci-après désignée rencontre d'équipe de directions de la Commission scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue au salon de la gouvernance du centre administratif de la Commission scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

M. Bernard Dufourd	Directeur général
M. Stéphane Chaput	Directeur général adjoint, responsable des ressources matérielles, FGA et FP
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance

1.0 Ouverture de la séance

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, déclare la séance ouverte.

2.0 Prise des présences

Le secrétaire général, M. Louis Piché, prend les présences.

(Incidence : Il est 14 h 28).

3.0 Constatation de la légalité de procédure de convocation de la séance

À la demande du directeur général, M. Bernard Dufourd, il y a constatation de la légalité de la procédure de convocation par le secrétaire général, M. Louis Piché, qui précise que la convocation s'est faite dans les délais considérant les circonstances de la pandémie.

4.0 Présentation de l'ordre du jour

878^e RÉSOLUTION

Le projet de l'ordre du jour de la séance tel qu'approuvé est le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Prise des présences
- 3.0 Constatation de la légalité de la procédure de convocation de la séance
- 4.0 Présentation de l'ordre du jour
- 5.0, 6.0 (Aucun point)
- 7.0 Direction générale
 - 7.1 Communication de la direction générale
 - 7.4 Répartition de la clientèle 2020-2021 ([doc. 7.4 remis séance tenante](#))
- 8.0 Service des ressources financières
 - 8.1 Adjudication de contrat – Services juridiques pour la perception des créances ([docs 8.1](#))
 - 8.2 Amendement sur la Politique de frais de déplacement et de séjours ([doc. 8.2 remis séance tenante](#))
- 9.0 Levée

ADOPTÉ

5.0

6.0

Aucun point

7.0 DIRECTION GÉNÉRALE

7.1 Communication de la direction générale

(CE POINT A ÉTÉ REPORTE)

7.4 Répartition de la clientèle 2020-2021

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, introduit le document représentant la clientèle provisoire en mentionnant que des ajustements ou des groupes devront être revus en fonction notamment du faible taux d'inscription d'élèves à la maternelle 4 ans.

879^e RÉSOLUTION :

ATTENDU que la clientèle provisoire doit être adoptée annuellement;

CONSIDÉRANT QUE le document ci-joint présente la clientèle provisoire de la formation générale des jeunes pour l'ensemble des établissements scolaires en date du 30 mars 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

D'ADOPTER la clientèle provisoire pour l'année scolaire 2020-2021, telle que présentée.

ADOPTÉ

8.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

8.1 Adjudication de contrat – Services juridiques pour la perception des créances

880^e RÉSOLUTION :

ATTENDU que la *Loi sur les contrats des organismes publics* L.R.Q.c. C-65.1, prévoyant le mode d'adjudication d'un contrat comportant une dépense de 100 000 \$ et plus est, l'appel d'offres public à l'exception de ce que prévoit le Règlement sur les contrats de services juridiques qui peuvent être conclus de gré à gré;

CONSIDÉRANT que l'entente de services juridiques pour la perception des créances se terminera le 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT le rapport des travaux de négociation de gré à gré effectué par la direction de services des ressources financières et sa recommandation;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

D'ADJUGER le contrat de services juridiques pour la perception des créances de la Commission scolaire des Laurentides d'une durée de trois ans soit, du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023, à la Firme Godard Bélisle St-Jean et Associés S.E.N.C., au prix soumis de 117 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

8.2 Amendement sur la Politique de frais de déplacement et de séjours

881^e RÉSOLUTION :

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à un amendement de l'article 4.2.3 « Indemnité » de la Politique de remboursement des frais de déplacement et de séjour du personnel et des membres du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès du comité de parents, du comité consultatif de gestion et du syndicat des professionnels;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service des ressources financières;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

D'ADOPTER l'amendement apporté à l'article 4.2.3 « Indemnité » de la Politique de remboursement des frais de déplacement et de séjour du personnel et des membres du conseil des commissaires.

ADOPTÉ

9.0 Levée de la séance

882^e RÉSOLUTION :

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, met fin à la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(Incidence : Il est 14 h 38).

ADOPTÉ

Me Louis Piché
Secrétaire général

Bernard Dufourd
Directeur général